

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

472^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 7 avril 2014, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2014-04-080

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Adam Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

2014-04-081

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyée par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014.

Adoptée.

4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014

La conseillère Germaine Leboeuf demande où en est le dossier du nom de l'aréna; la mairesse répond que suite à la formation du comité de gestion de l'aréna, le dossier suivra son cours. Le conseiller Adam Perreault s'informe à savoir où en est le dossier de l'équité salariale. René Roy répond qu'il y a eu un manque de disponibilité avec M. De Montigny et qu'il y aura contact avec M. De Montigny en avril 2014.

5. Administration générale

5.1 : Dépôts de statistiques

5.1.1 : Consommation électrique

5.1.2 : Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel et eau.

5.2 : Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de mars.

5.3 : Adoption des comptes

2014-04-082

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 241 193.71 \$.

Liste des comptes payés	122 055.90 \$;
Liste des comptes à payer	64 614.51 \$;
Liste des salaires	54 523.30 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

5.4 : Encaissements

Les encaissements reçus au cours du mois de mars 2014 sont de 737 140.22 \$

5.5 : Dépôt du rapport financier pour l'exercice 2013 – Rapport du vérificateur

États financiers se terminant au 31 décembre 2013

Conformément à l'article 176.1 du code municipal, le rapport financier et le rapport de vérificateur pour l'année 2013 préparés par la firme Désaulniers, Gélinas et Lanouette, S.E.N.C.R.L. comptables agréés, ont été déposés par le directeur général de la municipalité et représentent une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale du Québec et se lisent comme suit :

<u>Fonds d'administration</u>	
Recettes	3 227 859 \$
Dépenses	<u>3 468 629 \$</u>
Résultat avant conciliation	(240 770) \$
Immobilisations	450 743 \$
Remboursement de la dette à long terme	(147 912) \$
Affectations : activité d'investissement	(185 864) \$
Excédent des recettes sur les dépenses	247 925 \$

5.6 : États financiers des revenus et dépenses au 28 février 2014

Les états financiers des revenus et dépenses au 28 février 2014 ont été transmis par courriel durant le mois de mars à tous les membres du conseil municipal.

5.7 : Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

2014-04-083

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution aux personnes suivantes : madame Pauline Marois, chef du Parti québécois et première ministre du Québec, monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances, monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Philippe Couillard, chef de l'opposition officielle, monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée.

5.8 : Reddition de comptes

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 23 934 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée à l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs,

2014-04-084

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

5.9 : Politique d'achat local

2014-04-085

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'adopter une politique d'achat local selon la description suivante :

BUT DE LA POLITIQUE

Parce que le développement économique local est important et qu'il démontre le dynamisme d'un milieu de vie, la présente politique vise à préciser pour la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, les règles et les actions en faveur de l'achat local pour l'approvisionnement des contrats de moins de 25 000 \$. Ce faisant, la municipalité favorise le développement intégral de notre milieu et l'emploi dans la municipalité, la MRC des Chenaux et la Mauricie puisque de nombreux résidents de notre municipalité y travaillent.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La politique d'achat local vise à :

- ❑ favoriser les intérêts de la Municipalité et de ses citoyens;
- ❑ favoriser l'acquisition de biens et services chez les fournisseurs locaux ;
- ❑ favoriser l'arrimage entre les besoins de la Municipalité et le potentiel des marchés locaux;
- ❑ Sensibiliser le personnel de la municipalité et les citoyens aux avantages de l'achat local
- ❑ Faire connaître aux citoyens de la municipalité la diversité des biens et services offerts dans la municipalité et dans le territoire de la MRC des Chenaux
- ❑ Inciter les fournisseurs de la municipalité à favoriser l'achat local dans l'acquisition de biens et services

PROCESSUS D'ACQUISITION

- ❑ Valider la disponibilité d'un bien (ou l'équivalent) ou service chez un

fournisseur ayant une place d'affaires dans la municipalité, dans la MRC des Chenaux et dans la Mauricie ;

- Négocier le prix dans le meilleur intérêt de la municipalité;
- Demander un prix comparable à des fournisseurs extérieurs de la municipalité;
- Il arrive que plusieurs fournisseurs offrent un même bien ou un même service de qualité égale avec un service après-vente adéquat. Le prix devient alors un facteur important dans le choix du fournisseur. Le fournisseur établi dans la municipalité pourrait bénéficier d'une marge préférentielle de 10 % du prix du plus bas fournisseur pour un achat inférieur à 5 000 \$ et de 5 % pour un achat de 5 000 \$ à 24 999 \$;
- La politique exclut cependant les achats effectués auprès des regroupements d'achats constitués par le Directeur général des achats du gouvernement du Québec.

Adoptée.

5.10 : Mandat de recrutement

Ce sujet est reporté à la séance régulière du 5 mai prochain.

5.11 : Dépôt pétition

CONSIDÉRANT le dépôt d'une pétition comprenant 639 noms pour que la municipalité révise les prévisions budgétaires 2014;

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2013, par la résolution numéro 2013-12-346, les prévisions budgétaires 2014 ont été adoptées telles que présentées par madame la mairesse avec des recettes de 3 664 625 \$ et d'une affectation de surplus accumulé de 127 951 \$ pour un total de 3 792 576 \$ et des dépenses totalisant 3 792 576 \$, dont des immobilisations de 121 100 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2013-337 fixant les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice 2014 et les conditions de leur perception;

CONSIDÉRANT que suite à l'envoi des comptes de taxes, des personnes se sont manifestées et que les membres du conseil ont discuté sur la possibilité de réviser les prévisions budgétaires 2014;

2014-04-086

APRÈS DISCUSSION, il est proposé par Francis Perron, secondé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité de ne pas réviser les prévisions budgétaires 2014 et de maintenir en vigueur la résolution numéro 2013-12-346 adoptant les prévisions budgétaires 2014, ainsi que le règlement numéro 2013-337 fixant les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice 2014 et les conditions de perception.

Madame la mairesse demande le vote et chacun des membres du conseil se prononce en faveur de l'adoption de la résolution ci-haut mentionnée.

Adoptée.

6. Période de questions (15 minutes)

Des personnes posent des questions d'ordre général : conséquences des prévisions budgétaires 2014, augmentation de la rémunération des élus, comparaison des taux de taxes avec d'autres municipalités, demande d'autorisation pour signature de pétition de porte à porte, signatures de la pétition : sont-ils tous des payeurs de taxes?

7. Urbanisme

7.1 Adoption du deuxième projet du règlement numéro 2014-339 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-262 peut être modifié par le conseil suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage dans le but d'autoriser les usages de services de traiteur et de transformation de produits alimentaires dans la zone 120-R;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

2014-04-087

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement numéro 2014-339 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2014-339.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les usages de services de traiteur et de transformation de produits alimentaires dans la zone 120-R.

3. Usages autorisés dans la zone 120-R

La grille de spécifications de la zone 120-R est modifiée afin d'y autoriser comme usage secondaire à l'habitation les usages suivants :

- 04. Services de traiteur et de préparation de mets prêts-à-apporter
- 06. Transformation de produits alimentaires

La nouvelle grille de spécifications de la zone 120-R est annexée au présent règlement.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

7.2 Demande de dérogation mineure numéro 2012-06

Une demande de dérogation mineure numéro 12-06 a été déposée à la table du conseil pour permettre de régulariser une situation dérogatoire d'une propriété existante quant à la marge latérale et arrière d'un bâtiment principal ne respectant pas l'article 7.1 du règlement de zonage 2008-262 qui stipule que les bâtiments principaux doivent être érigés à l'intérieur de la superficie bâissable délimitée par les marges de recul. La dimension des marges de recul avant, arrière et latérale est indiquée pour chaque zone dans les grilles de spécification.

Zone 223-RU

Bâtiment déjà construit, changement d'usage du bâtiment en 2003.

Marge latérale dérogatoire = 0.17 mètre – Norme = 2 mètres.

Marge arrière dérogatoire = 0.82 mètre – Norme = 6 mètres.

CONSIDÉRANT que suite à cette demande de dérogation, le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 12 septembre 2012 et les membres du comité, par le procès-verbal, indique que la demande de dérogation mineure fasse l'objet d'un avis défavorable au conseil municipal, compte tenu du manque d'information sur le type de bâtiment visé par la demande, la superficie du terrain en cause et l'historique au dossier matricule sur le type d'usage autorisé sur cette propriété;

DE PLUS, les membres du Comité consultatif d'urbanisme suggèrent au conseil municipal d'obtenir un avis juridique fait par un professionnel compétant en la matière afin d'éclaircir la situation dérogatoire dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2012-10-310, les membres du conseil voyaient la nécessité d'avoir un avis légal par maître André Lemay;

CONSIDÉRANT que maître André Lemay, mesdames Diane Aubut, Nancy Benoît et messieurs Richard Cossette et René Roy se sont rendus sur les lieux le 14 janvier 2014 pour y effectuer les vérifications dans le but de recevoir les recommandations de maître Lemay;

CONSIDÉRANT que maître André Lemay recommande à la municipalité d'accepter la demande de dérogation numéro 12-06 conditionnellement à l'obligation de modifier l'excédent de la toiture pour qu'il n'y ait pas d'empiètement, même en surplomb sur le terrain voisin et l'obligation d'installer des gouttières du côté est de la bâtisse;

2014-04-088

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Steve Massicotte et résolu majoritairement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 12-06 conditionnellement à l'obligation de modifier l'excédent de la toiture pour qu'il n'y ait pas d'empiètement, même en surplomb sur le terrain voisin et l'obligation d'installer des gouttières du côté est de la bâtisse;

La conseillère Germaine Leboeuf demande le vote et la mairesse appelle le vote : Pour : 4 - Contre : 2

Adoptée à la majorité.

La conseillère Germaine Leboeuf demande que son nom soit inscrit dans le procès-verbal à l'effet qu'elle était contre l'adoption de la résolution ci-dessus.

8 Loisirs

8.1 Demande d'autorisation de passage dans la municipalité par le Grand Défi Pierre Lavoie – 24 mai et 14 juin 2014

2014-04-089

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie à circuler dans les rues de la municipalité le 14 juin 2014 et d'utiliser le stationnement du centre communautaire le 24 mai prochain lors d'un arrêt de plus de 3 300 étudiants à l'école Madeleine-de-Verchères.

Adoptée.

8.2 Travaux d'adaptation du gazebo pour devenir une scène extérieure pour les soirées thématiques

2014-04-090

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les crédits nécessaires au montant d'environ 400\$ pour des travaux d'adaptation du gazebo qui deviendra une scène extérieure pour les soirées thématiques.

Adoptée

8.3 Construction d'une nouvelle scène pour spectacles à grand déploiement (Fête nationale) pour remplacer celle brisée cet hiver

2014-04-091

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les crédits nécessaires au montant d'environ 400\$ pour la construction d'une nouvelle scène pour spectacles pour remplacer celle brisée.

Adoptée.

8.4 Proposition du volet promotionnel pour la course Richard Tessier avec Rythme FM

2014-04-092

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les crédits nécessaires au montant d'environ 800\$ pour le volet promotionnel avec Rytme FM lors de la course Richard Tessier qui aura lieu le 7 juin 2014.

Adoptée.

8.5 Logo pour la politique familiale

2014-04-093

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité de que le conseil municipal autorise les crédits nécessaires au montant d'environ 500\$ pour la création d'un logo multifonctionnel pour la campagne de sensibilisation à la sécurité routière, le volet accueil des nouveaux résidants, le volet valorisation des bénévoles, etc.

Adoptée.

8.6 Logo pour la SAE

2014-04-094

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité de que le conseil municipal autorise les crédits nécessaires au montant de 344.93\$, taxes incluses, pour la création d'un nouveau logo pour le Service d'animation estivale.

Adoptée.

8.7 Devis technique – Modification à l’interface de gestion du site web

2014-04-095 Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l’unanimité de que le conseil municipal autorise les crédits nécessaires au montant de 1229.08\$, taxes incluses pour apporter des modifications au site web de la municipalité (section emplois, répertoire de recherche et calendrier d’accueil).

Adoptée.

8.8 Fête de la Saint-Jean

2014-04-096 Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Francis Perron et résolu à l’unanimité de que le conseil municipal autorise les crédits nécessaires au montant de 7 711.74 \$, taxes incluses, pour l’artiste (première partie du spectacle de la Fête nationale), l’éclairage et sonorisation, animateur, jeux gonflables et feux d’artifice.

Adoptée.

9 Voirie

9.1 Contrat d’entretien éclairage publique

CONSIDÉRANT QUE le contrat de Langlois-Électrique-La-Pérade inc. se termine le 30 avril 2014 pour l’entretien d’éclairage de rues;

2014-04-097 Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Francis Perron et résolu à l’unanimité que la municipalité retienne les services de Langlois-Électrique-La-Pérade inc. pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015, au taux horaire de 85 \$ suivant la proposition faite par l’entrepreneur qui accepte un minimum d’une demi-heure pour une sortie.

Adoptée.

10 Aréna

10.1 Comité de gestion de l’aréna

2014-04-098 Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Francis Perron et résolu à l’unanimité d’abroger la résolution numéro 2013-03-070 concernant l’abolition du comité de gestion de l’aréna, des loisirs, vie culturelle et communautaire.

Adoptée.

2014-04-099 Il est proposé par Nancy Benoît, appuyée de Richard Cossette e résolu à l’unanimité de former un nouveau comité de gestion de l’aréna qui sera composé de : mesdames Diane Aubut, Fanny Gendre et messieurs Steve Massicotte et Francis Perron.

Adoptée.

10.2 Comité des loisirs

2014-04-100 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Adam Perreault et résolu à l’unanimité de former un nouveau comité des loisirs, vie culturelle et communautaire qui sera formé de : mesdames Diane Aubut, Maryse Bellemare, Cindy Montplaisir et messieurs Steve Massicotte, Francis Perron, Denis Dupont et Alexandre Perreault.

Adoptée.

11. Demande de soumissions pour achat d'un souffleur

2014-04-101 Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité de reporter ce sujet à la séance régulière du 5 mai prochain.
Adoptée.

12. Achat d'un défibrillateur cardiaque

2014-04-102 Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'acquérir un défibrillateur cardiaque avec boîtier mural qui sera installé au centre communautaire Charles-Henri Lapointe de la compagnie Défib-Expert au coût de 2 309.79\$ taxes incluses; le prix comprend aussi une formation.
Adoptée.

13. Protection incendie

13.1 Congrès des chefs

2014-04-103 Il est proposé par Nancy Benoît, appuyée par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour la participation de messieurs Claude Tessier et Martin Légaré, pompiers volontaires, au congrès des chefs pompiers qui aura lieu du 17 au 20 mai prochain.
Adoptée.

14. Demandes

14.1: Spectacle du 30^e anniversaire – CPA La Pérade

2014-04-104 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires au montant de 5 748.75\$ taxes incluses, au nom de Joannie Rochette pour le spectacle de fin d'année du Club de patinage artistique La Pérade; un remboursement sera fait à la municipalité par le Club de patinage artistique La Pérade.
Adoptée.

14.2: Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux inc.

Le conseiller Steve Massicotte se retire de la table du conseil.

CONSIDÉRANT la demande de commandite de l'Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux inc. pour la saison 2014-2015 ;

2014-04-105 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'accepter de verser un montant de 8 000 \$ pour la prochaine saison ;

QUE les états financiers se terminant au 30 avril 2015 avec avis aux lecteurs soient transmis à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

Le conseiller Steve Massicotte reprend son siège.

14.3: Maison de la Famille des Chenaux

La mairesse se retire de la table du conseil.

2014-04-106 Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité de mettre gratuitement à la disposition l'aréna à la Maison de la

Famille des Chenaux inc. pour une activité qui aura lieu le 4 mai prochain dont les profits serviront au financement des activités aux familles.

Adoptée.

La mairesse reprend son siège.

14.4: CAPSA

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2009-09-248, la municipalité acceptait de contribuer un montant par année, et ce pour la mise en valeur du bassin de la rivière Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé par année est de 2 000 \$ pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017

2014-04-107

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères que la municipalité contribue pour un montant de 2 000 \$ par année, et ce, pour les quatre prochaines années (2014, 2015, 2016 et 2017) et autorise la mairesse Diane Aubut, à signer l'entente avec la CAPSA.

Adoptée.

14.5: Balle-donnée – Saison 2014

Ce sujet est reporté à la séance du 5 mai prochain.

14.6: Aliksir inc.

Ce sujet est reporté à la séance du 5 mai prochain.

14.7: Association canadienne pour la santé mentale

Considérant que la Semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan « *Prendre une pause, ç'a du bon!* » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

2014-04-108

Par conséquent, il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée de Steve Massicotte et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, par l'entremise de la mairesse madame Diane Aubut, proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les

entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

Adoptée.

14.8: Parc de la Rivière Batiscan

Considérant que le Parc de la rivière Batiscan a déposé une demande d'aide financière au Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs dans le cadre du programme de développement régional et forestier (autrefois Volet 2);

Considérant qu'il serait opportun que le Parc de la rivière Batiscan puisse se doter d'un nouveau réseau de sentiers exclusivement prévu pour la pratique du vélo de montagne;

Considérant que la pratique de cette activité plein air est à la hausse au Québec;

Considérant que le projet répond entièrement à la mission du Parc de la rivière Batiscan qui prévoit entre autres de développer des activités récréotouristiques sur son territoire;

Considérant que ce projet a été jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté des Chenaux;

Considérant qu'une demande d'appui est adressée à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour la présentation de ce projet;

2014-04-109

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la demande d'aide financière du Parc de la rivière Batiscan auprès du Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs dans le cadre du programme de développement régional et forestier.

Adoptée.

14.9: Ligue de hockey bottines

2014-04-110

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité que la municipalité accorde un crédit au montant de 155\$ pour la saison 2013-2014 à l'organisation de la ligue de hockey bottines.

Adoptée.

15. Autres sujets

Aucun

16. Rapport de comité

Le conseiller Francis Perron demande de l'information concernant la demande de location de l'aréna par l'Association de Soccer des Chenaux.

17. Période de questions (15 minutes)

Des personnes posent des questions d'ordre général :

- Allégation d'enquête pour fraude;
- Défibrillateur et surplus budgétaire pour l'année 2013;
- Autorisation de crédits suite à des demandes et frais d'avocat;
- Dérogation mineure;

- Mobilité réduite pour accès à l'hôtel de ville et augmentation des taxes municipales

18. Clôture de la séance

2014-04-111

L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 21h08.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

René Roy
Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse